

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2008 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 14 mars 2011 à 18 heures 30 conformément aux convocations du 04 mars 2011.

Est inscrit à l'ordre du jour : Contrat informatique Horizon Village, Adhésion d'une commune au SIVOM de la Région d'Issoire, Rapport annuels du SIVOM de la Région d'Issoire, Rapports annuels du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, Soutien à l'inscription de la Chaîne des Puy sur la liste du patrimoine mondial, Présentation de la démarche Ecozone, Questions diverses.

## Séance du 14 mars 2011

**L'an deux mille onze, le quatorze mars** à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2011.

**Présents** : Monsieur Pierre METZGER, Madame Renée BRESSOULALY, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Annie SERRE, Monsieur Eric THOMAS, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Monsieur Alexandre RIBEROLLE, Monsieur Stéphane MATHIEU, Madame Charlotte MATTIONI, Monsieur Patrick LEPAGE, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Monsieur André FEUNTEUN.

**Excusés** : Mademoiselle Isabelle MERZEREAU et Monsieur Henri LEMIGNARD.

**Procuration** : de Isabelle MERZEREAU à Jean-Claude ROCHE de Henri LEMIGNARD à Pierre METZGER.

**Secrétaire de séance** : Madame Annie SERRE.

**Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.**

### **2011/001 - CONTRAT INFORMATIQUE HORIZON VILLAGE - CONTRAT TRIENNAL LOGITHEQUE ET MAINTENANCE :**

Monsieur Pierre METZGER, rapporteur présente l'offre Horizon villages proposée par la société JVS MAIRISTEM, concernant la mise à disposition d'une bibliothèque de logiciels Horizon sous Windows, la maintenance, la reprise des données des anciens fichiers, l'assistance illimitée sur site, par téléphone, télémaintenance et internet, l'accompagnement illimité à l'utilisation des logiciels horizon en monoposte et en réseau.

La gamme de logiciels permet la gestion : de la comptabilité, de la préparation budgétaire, de l'édition budgétaire, des emprunts, des amortissements, de l'inventaire, de la gestion des biens, du suivi pluriannuel des opérations d'investissement, de l'interface HELIOS, de la paie et de indemnités, des déclarations des données sociales annuelles, des listes électorales, de la liaison INSEE, de la population, du recensement militaire, des actes d'état-civil et la liaison avec la Direction Général des Impôts et l'INSEE, des cimetières, des documents administratifs, de la facturation eau-scolaire, de la gestion des courriers, des délibérations.

Il précise le coût de l'offre pour les trois années à venir :

**2011** : redevance annuelle forfaitaire : 1 917,79 € TTC (1 534,23 € au titre de la cession de licences Horizon Villages et 383,56 € au titre de la mise à niveau corrective et de l'assistance à l'utilisation) ;

**2012** : redevance annuelle forfaitaire : 1 917,79 € TTC (1 534,23 € au titre de la cession de licences Horizon Villages et 383,56 € au titre de la mise à niveau corrective et de l'assistance à l'utilisation) ;

**2013** : redevance annuelle forfaitaire : 1 917,79 € TTC (1 534,23 € au titre de la cession de licences Horizon Villages et 383,56 € au titre de la mise à niveau corrective et de l'assistance à l'utilisation) ;

Le renouvellement de l'offre sera possible au terme des trois années.

Considérant les besoins en matière d'informatisation, à l'unanimité, l'assemblée se prononce favorablement à cette acquisition.

**2011/002 - SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE ET DE COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMontoISE - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE JUMEAUX :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération du 16 décembre 2010, les membres du comité syndical du SIVOM de la Région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise, ont approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Jumeaux au dit syndicat.

Après avoir entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal unanime approuve sans réserve l'adhésion au SIVOM de la Région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise, de la commune de Jumeaux.

**2011/003 - SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE ET DE COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMontoISE – RAPPORT ANNUEL 2009 :**

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et assainissement non collectif pour l'année 2009 établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995 et au décret n°95-635 du 06 mai 1995 par le Président du SIVOM de la Région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise.

Ce rapport est disponible en mairie pour toute personne qui souhaiterait le consulter.

Les membres du conseil prennent acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et assainissement non collectif.

**2011/004 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME - RAPPORTS D'ACTIVITES 2008 ET 2009:**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les rapports d'activités 2008 et 2009 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Ces rapports sont disponibles en mairie pour toute personne qui souhaiterait les consulter.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est disponible en mairie et n'émet aucune observation.

**2011/005 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) du 21 mars 2008, suite au renouvellement du Conseil Municipal. Monsieur Patrick LEPAGE, conseiller municipal, élu délégué suppléant auprès du SIEG du Puy-de-Dôme à l'unanimité, ne peut se rendre disponible le jour des réunions de ce syndicat en l'absence du délégué titulaire.

En conséquence, il y a lieu d'en délibérer.

Après délibération,

Est élu à l'unanimité comme délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en remplacement de Monsieur Patrick LEPAGE : Monsieur Alexandre RIBEROLLE.

**2011/006 – LISTE DE PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE - SOUTIEN A L'INSCRIPTION DE LA CHAINE DES PUYs :**

Monsieur METZGER présente le projet de soutien collectif des collectivités locales au projet «chaîne des Puy – faille de Limagne – Patrimoine mondial de l'humanité».

Délibération du Conseil Municipal :

En tant qu'acteur institutionnel et responsable politique de la protection, de la valorisation et du développement des territoires auvergnats et puydômois, le conseil municipal attache

une importance majeure aux questions environnementales et patrimoniales. A travers elles, c'est l'écriture et la transmission d'une histoire locale qui est en jeu.

Aussi, la perspective de voir la Chaîne des Puys inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, suscite le plus vif intérêt du conseil municipal qui souhaite s'associer aux gestionnaires et responsables politiques de ce territoire qui soutiennent cette candidature, et ceci pour trois raisons :

1. Faire reconnaître la valeur universelle de ce site naturel exceptionnel et fondateur dans l'émergence de la science des volcans ;
2. Garantir sa préservation et le respect de son intégrité en dépit de évolutions démographiques, sociales et économiques auxquelles est soumis le territoire puydômois ;
3. Impulser un développement local durable, respectueux de l'environnement, tout en contribuant à l'attractivité des territoires.

Site majeur, tant d'un point de vue naturel, que culturel et scientifique, la Chaîne des Puys fait l'objet, depuis la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en 1977, d'une politique concertée d'aménagements visant à sa protection et à son développement durable, comme à la reconnaissance de sa valeur patrimoniale. Ses richesses naturelles ont été inventoriées, des plans de préservation et de gestion élaborés et différentes collectivités travaillent à la protection des sites les plus fragiles. Ces actions ont valu à cet ensemble d'être classé en 2000 au titre de la loi 1930 sur la protection des monuments naturels, tandis qu'un large programme de mise en valeur a été réalisé sur la période 2005-2008, visant notamment à la lutte contre l'érosion. C'est dans le cadre de ces actions de protection et de valorisation que s'est inscrite l'opération «Grand Site» du Puy-de-Dôme (2003-2008) et que les acteurs institutionnels locaux entreprennent aujourd'hui cette démarche UNESCO.

Ensemble exceptionnel de plus de soixante-dix volcans remarquablement alignés sur une trentaine de kilomètres parallèlement à la faille de Limagne, la Chaîne des Puys, dans sa relation avec la faille de Limagne, est non seulement un site naturel admirable, mais un lieu pédagogique et épistémologique de première importance. Par le grand nombre de ces édifices volcaniques rassemblés sur un système géographique restreint, par le caractère éminemment pédagogique de ces puys à "taille humaine" facilement observables et accessibles, et par le caractère complet et récent de cet ensemble rassemblant toutes les formes de volcanisme intra-continentale, la Chaîne des Puys représente une formidable encyclopédie du volcanisme.

La Chaîne des Puys est également devenue un paysage culturel, présentant une interaction religieuse, sociale et artistique entre l'homme et les volcans, depuis l'antiquité gallo-romaine et le temple de Mercure, en passant par la donation de la Comtesse de Clermont au XIIe siècle, qui s'appuie sur une gestion collective et durable de cet espace.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal à l'unanimité soutient la démarche d'inscription de la Chaîne des Puys sur la Liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil régional d'Auvergne, au Conseil général du Puy-de-Dôme et à la Communauté d'Agglomération clermontoise, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

#### **PRESENTATION DE LA DEMARCHE ECOZONE :**

Monsieur METZGER expose au Conseil Municipal que depuis 2006 les communautés de communes Mur-ès-Allier et Gergovie Val d'Allier ont engagé une réflexion portant sur la valorisation du Val d'Allier, entre Pont-du-Château et Authezat. La commune d'Authezat a été associée dès le début à ce projet soutenu par l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Général du Puy-de-Dôme, projet qui conciliera les différents usages de la rivière et de ses abords (activités économiques et touristiques, agriculture, randonnées, pêche, baignades, ...).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la plaquette «L'Allier une rivière pour le Grand Clermont», approuve la démarche du projet «Ecozone».

Adoption des délibérations n°2011-001 à 2011-006

**Fin de la séance à 20 heures 30.**

Le Maire,



Jean-Claude ROCHE.